

CHAMPIONNATS ET COUPE DE FRANCE

TENNIS ENTREPRISE

DOSSIER SPORTIF 2027



VILLES ORGANISATRICES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE

1964 à 1969 PARIS
1970 GUEUGNON (Bourgogne)
1971 ARCACHON (Guyenne)
1972 ANGERS (Pays de Loire)
1973 DIJON (Bourgogne)
1974 TOURS (Centre)
1975 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
1976 AMIENS (Picardie)
1977 RENNES (Bretagne)
1978 MERIGNAC (Guyenne)
1979 CAP D'AGDE (Languedoc-Roussillon)
1980 GRENOBLE (Dauphiné - Savoie)
1981 LOUVECIENNES (Yvelines)
1982 LYON (Lyonnais)
1983 ALBI (Midi-Pyrénées)
1984 COGNAC (Poitou-Charentes)
1985 ARLES (Provence)
1986 SAINT-MALO (Bretagne)
1987 BOURG EN BRESSE (Lyonnais)
1988 NANCY (Lorraine)
1989 BOURGES (Centre)
1990 HERBLAY (Val d'Oise)
1991 NICE (Côte d'Azur)
1992 AUBIERE (Auvergne)
1993 STRASBOURG (Alsace)
1994 BIARRITZ (C.B.B.L.)
1995 LE HAVRE (Normandie)
1996 LIMOGES (Limousin)
1997 DIJON (Bourgogne)
1998 REIMS (Champagne)

1999 GRENOBLE (Dauphiné – Savoie)
2000 MARCQ-EN-BAROEUL (Flandres)
2001 SOPHIA ANTIPOLIS (Côte d'Azur)
2002 ARLES (Provence)
2003 CERGY (Val d'Oise)
2004 PERIGUEUX (Guyenne)
2005 MARCQ-EN-BAROEUL (Flandres)
2006 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
2007 BLOIS (Centre)
2008 NANCY (Lorraine)
2009 LIMOGES (Limousin)
2010 DEAUVILLE (Normandie)
2011 SAINT-MALO (Bretagne)
2012 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
2013 LYON (Lyonnais)
2014 BESANÇON (Franche-Comté)
2015 GRENOBLE (Dauphiné-Savoie)
2016 STRASBOURG (Alsace)
2017 NICE (Provence Alpes Côte d'Azur)
[A partir de l'année civile 2018 et du changement du début de l'année sportive au 1^{er} septembre, le millésime référencé est celui correspondant à l'année sportive :](#)
2019 RONCHIN (Hauts-de-France)
2020 LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)
2021 PAS DE CHAMPIONNATS (crise sanitaire)
2022 SAINT-MALO (Bretagne)
2023 TOULOUSE (Occitanie)
2024 MARCQ-EN-BAROEUL (Hauts-de-France)
2025 BESANÇON (Bourgogne-Franche-Comté)
2026 LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)

2027 : Limoges Bas Fargeas – Ligue Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE

PALMARES 2026	3
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS & DE LA COUPE DE FRANCE - TENNIS ENTREPRISE	4
I. CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION	4
1. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 1 ^{RES} ET 2 ^E DIVISIONS FEMININES ET MASCULINES	4
2. MONTEES, MAINTIENS ET DESCENTES DES EQUIPES A L'ISSUE DES PHASES PRELIMINAIRES	4
3. CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3 ^E DIVISIONS FEMININE ET MASCULINE	5
3.2 TABLEAU FINAL	5
4.1 CONDITIONS REQUISES POUR JOUER LA COUPE DE FRANCE MIXTE	6
4.2 LE TABLEAU	6
II. ENGAGEMENT DES EQUIPES	6
III. RENCONTRES	8
1. DEROULEMENT DE CHAQUE RENCONTRE :	8
2. JOUR ET HORAIRES DES RENCONTRES	8
3. POSSIBILITES DE REPORT	8
4. SUIVI DES RESULTATS ET CLASSEMENTS	9
5. TENUE VESTIMENTAIRE	9
IV. JUGE ARBITRAGE, ARBITRAGE - ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR LE JUGE ARBITRE	9
V. INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET/OU DE SEJOUR	9
VI. FORFAITS – REGLEMENTS SPORTIFS	10
CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2027 EQUIPES DES 1^{RES} DIVISIONS	11
CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2027 EQUIPES DES 2^E DIVISIONS	12
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES 1^{RES} ET 2^E DIVISIONS 2027	13
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2027 3^E DIVISIONS FEMININE & MASCULINE	14
FORMULAIRE CHAMPIONNAT DE FRANCE 3^E DIVISION 2027	15
CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE PHASE INTERREGIONALE DE 3^E DIVISION	16
I. ORGANISATION SPORTIVE	16
1. COURTS ET BALLES	16
2. JUGE-ARBITRAGE/ARBITRAGE	16
3. RENCONTRES	16
II. ORGANISATION GENERALE	16
1. HEBERGEMENT, RESTAURATION ET TRANSPORT	16
2. SERVICE MEDICAL	16
III. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT	17
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2027 3^E DIVISION FEMININE – TABLEAU FINAL	18
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2027 3^E DIVISION MASCULINE – TABLEAU FINAL	19
COUPE DE FRANCE 2027 – TABLEAU FINAL	20

PALMARES 2026

FINALES LE SAMEDI 18 OCTOBRE 2025 A LIMOGES

1^{RES} DIVISIONS

Dames :

CTE FFT (IDF) BAT USEN-FP 33 TENNIS (NVA) 3/0

Messieurs :

AS TECNIFIBRE (IDF) BAT METRO TENNIS ANTONY (IDF) 3/2

2^E DIVISIONS

Dames :

BABOLAT AS (ARA) BAT MINISTERE DES FINANCES (IDF) 3/2

Messieurs :

CAEN LA MER ENSEIGNANTS (NOR) BAT AXA SUD OUEST (NVA) 3/1

3^E DIVISIONS

Dames :

ENSEIGNANTES RHONE (ARA) BAT CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN - CHA (IDF) 5/0

Messieurs :

USFEN 41 (CVL) BAT ENTENTE SPORTIVE RENAULT GROUPE (IDF) 3/2

COUPE DE FRANCE MIXTE

CNRS BORDEAUX (NVA) BAT AIRBUS HELICOPT (PCA) 2/1

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS & DE LA COUPE DE FRANCE - TENNIS ENTREPRISE

La mention « club » désigne dans ce document : club/section

Les Championnats et la Coupe de France Tennis Entreprise sont ouverts aux clubs et sections Tennis Entreprise dont le statut est défini dans les Règlements Administratifs de la FFT (Annexe II).

Les règlements sportifs fédéraux sont applicables aux Championnats de France Tennis Entreprise (Titre Troisième des RS ainsi que son chapitre IV) et sont complétés par les dispositions suivantes.

I. CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

La licence de l'année sportive en cours devra être présentée lors de chaque rencontre.

Les Championnats sont constitués par les 1^{re}, 2^e et 3^e divisions féminines et masculines. La Coupe de France mixte est constituée d'une phase préliminaire par élimination directe.

1. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 1^{re} ET 2^e DIVISIONS FEMININES ET MASCULINES

Dans chaque division, les équipes sont réparties dans des poules par la Commission Fédérale Compétitions Entreprise :

- Les 1^{re} et 2^e divisions féminines sont constituées de 2 poules de 5 équipes ;
- La 1^{re} division masculine est constituée de 2 poules de 6 équipes ;
- La 2^e division masculine est constituée de 4 poules de 5 équipes.

Dans chaque poule, les équipes qualifiées participent à des rencontres les opposant, une seule fois, les unes aux autres et dont l'ensemble constitue la « phase préliminaire ».

REMPLACEMENT : avant diffusion des poules, la Commission Fédérale Compétitions Entreprise procède au remplacement d'une équipe qui ne se serait pas engagée ou dont l'engagement aurait été refusé, en se basant sur les résultats de l'année précédente. En cas de forfait d'un club ou d'une section après la diffusion des poules, la Commission peut modifier le calendrier d'une poule si elle le juge utile pour l'équilibre et la bonne organisation de la compétition.

2. MONTEES, MAINTIENS ET DESCENTES DES EQUIPES A L'ISSUE DES PHASES PRELIMINAIRES

Dans les tableaux qui suivent, les numéros associés à chaque lettre indiquent le classement des équipes à l'issue des rencontres de poules.

2.1 CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ

1^{re} Division Féminine (poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et se maintiennent.
A2 A3	B2 B3	A2, B2, A3 et B3 se maintiennent.
A4 A5	B4 B5	A4, B4, A5 et B5 descendent en 2e division.

2^e Division Féminine (Poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et montent en 1 ^{re} division.
A2	B2	A2 et B2 montent en 1 ^{re} division.
A3 A4	B3 B4	A3, B3, A4 et B4 se maintiennent.
A5	B5	A5 et B5 descendent en championnat régional.

2.2 CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN

1^{re} Division Masculine (poules A et B)

A1	B1	A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et se maintiennent.
A2	B2	A2, B2, A3, B3, A4 et B4 se maintiennent.
A3	B3	
A4	B4	
A5	B5	A5, B5, A6 et B6 descendent en 2e division.
A6	B6	

2^e Division Masculine (poules A, B, C et D)

A1	B1	C1	D1	A1, B1, C1 et D1 montent en 1 ^{re} division. Elles se rencontrent lors de demi-finales et les vainqueurs des demi-finales se disputent le titre.
A2	B2	C2	D2	A2, B2, C2, D2, A3, B3, C3, D3, A4, B4, C4 et D4 se maintiennent.
A3	B3	C3	D3	
A4	B4	C4	D4	
A5	B5	C5	D5	A5, B5, C5 et D5 descendent en championnat régional.

3. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3^E DIVISIONS FEMININE ET MASCULINE

Chaque équipe vainqueur de sa division qualificative régionale intègre un groupe interrégional. Au total, huit tableaux interrégionaux composés chacun de quatre équipes sont constitués pour chacune de ces épreuves, soit 32 équipes de ligue : les 13 équipes championnes de ligue et 19 places supplémentaires attribuées en fonction du nombre de clubs/sections tennis entreprise actifs par ligue.

RETRAIT D'UNE EQUIPE : pour les championnats de France se déroulant sous forme de tableaux, en cas de retrait d'une équipe avant la diffusion du tableau, une autre équipe de la même ligue pourra être qualifiée. L'équipe s'étant retirée conservera la possibilité de participer au championnat l'année N+1.

3.1 GROUPE INTERREGIONAL

Le tableau de chaque groupe interrégional est constitué avant les rencontres, par la FFT, en pesant les compositions prévisionnelles des équipes dont la liste est communiquée à leur engagement. Cette pesée se fait en application de l'article 41 al. 3 des RS de la FFT, en fonction des classements des 4 meilleurs joueurs pour la 3^e division masculine, et des 3 meilleures joueuses pour la 3^e division féminine.

Ordre des parties : les demi-finales se déroulent le samedi et opposent simultanément les équipes classées (au poids) n°1 et n°4 et celles classées n°2 et n°3. Le dimanche se jouent à la fois la finale, entre les vainqueurs du premier tour, et la rencontre de classement, entre les perdants du premier tour.

Chaque ligue doit désigner **une équipe suppléante**, apte à remplacer l'équipe championne de ligue en cas de retrait du groupe interrégional.

3.2 TABLEAU FINAL

Les huit vainqueurs des groupes interrégionaux entrent ensuite dans le tableau final où ils joueront des rencontres à élimination directe. Dans ces rencontres, les accueils se font de club à club jusqu'aux demi-finales incluses. Les vainqueurs des demi-finales jouent le titre de champion de France lors des finales.

- 3e masculine : les 4 équipes demi-finalistes accèdent à la 2e division masculine la saison suivante ;
- 3e féminine : les 2 équipes finalistes accèdent à la 2e division féminine la saison suivante.

4. DEROULEMENT DE LA COUPE DE FRANCE MIXTE

Chaque équipe vainqueur de sa division qualificative régionale intègre la phase préliminaire soit les 13 équipes championnes de ligue. Celle-ci est complétée par 3 équipes supplémentaires ayant obligatoirement participé au championnat régional et qui sont déterminées par la Commission Compétitions Entreprise, de façon à établir un tableau de 16 équipes à élimination directe.

4.1 CONDITIONS REQUISES POUR JOUER LA COUPE DE FRANCE MIXTE

Seuls les **joueurs 4^e série ou non classés et n'ayant jamais été 15/4 ou mieux** au moment de la date limite de saisie de la fiche équipe, peuvent jouer la Coupe de France Mixte.

Un joueur, monté en 3^e Série au moment de la phase nationale, pourra jouer sous réserve d'avoir disputé au moins un match lors de la phase préliminaire organisée dans les ligues.

RETRAIT D'UNE EQUIPE : en cas de retrait d'une équipe avant la diffusion du tableau, une autre équipe de la même ligue pourra être qualifiée. L'équipe s'étant retirée conservera la possibilité de participer à la Coupe l'année N+1.

4.2 LE TABLEAU

Le tableau est établi par la FFT, en pesant les compositions prévisionnelles des équipes dont la liste est communiquée à leur engagement. Cette pesée se fait en application de l'article 41 al. 3 des RS de la FFT, en fonction des classements de la meilleure joueuse et du meilleur joueur.

Tableau de 16 équipes à élimination directe. Les rencontres se font de club à club jusqu'aux demi-finales incluses. La finale aura lieu en même temps que les finales des Championnats de France et désignera l'équipe vainqueur de la Coupe de France Mixte.

II. ENGAGEMENT DES EQUIPES

Note : depuis l'année sportive 2026, les règlements sportifs ont évolué concernant l'engagement de plusieurs équipes d'un même club ou section. Vous trouverez ci-après les articles concernés

Article 82 | Nombre d'équipes engagées par championnat

1 Principe

[...]

Pour tous les championnats de France interclubs, à l'exception des championnats de France interclubs seniors et Tennis Entreprise une seule équipe par club est autorisée.

2 Exception

[...]

Pour les championnats de France Tennis Entreprise, un club peut engager 2 équipes sous réserve de respecter la règle suivante :

- Une division d'écart doit être respectée entre les équipes 1 et 2 d'un club

Article 166 | Engagement des équipes

1 Il peut être engagé deux équipes masculines et féminines par club ou section Tennis Entreprise, sous réserve de respecter l'article 82 des présents règlements. Il ne peut être engagé qu'une seule mixte par club ou section Tennis Entreprise.

[...]

5 Si l'équipe 3 d'un club ou d'une section Tennis Entreprise évolue dans la division qualificative à la phase nationale des championnats de France, cette équipe 3 ne pourra en aucun cas accéder à la 3^e division.

Les équipes sont composées de joueurs titulaires de la qualification Tennis Entreprise telle que définie à l'article 164 des Règlements sportifs de la FFT, et licenciés. Cette qualification est de la responsabilité de la commission régionale de la pratique. Un joueur ne peut être inscrit que sur une seule liste d'équipe d'une épreuve Tennis Entreprise. Le joueur devra choisir s'il joue en Championnat de France ou en Coupe Mixte.

a) DELAIS D'ENGAGEMENT

■ 1^{res} et 2^e Divisions :

- **Jusqu'au jeudi 7 mai inclus** : les équipes envoient à la FFT le formulaire d'inscription (p.13) en y joignant le RIB de leur association. Elles effectueront **un virement bancaire de 52 € à la FFT** pour les droits d'engagement ;
- **Du lundi 10 août au vendredi 11 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>

■ 3e Divisions : **aucun engagement d'équipe ne sera accepté après la date du 8 juillet**

- **Du lundi 11 mai au mardi 7 juillet** : dans la Gestion Sportive organisateur, la ligue confirme ses équipes qualifiées dans chacune des épreuves de 3^e division et renseigne le correspondant ;
- La FFT prendra contact avec les équipes qualifiées pour leur demander le RIB de leur association ;
- **Du lundi 10 août au mardi 8 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/> ; cette saisie n'est possible que si la ligue a confirmé l'engagement de l'équipe.

■ La Coupe Mixte : **aucun engagement d'équipe ne sera accepté après la date du 8 juillet**

- **Du lundi 11 mai au mardi 7 juillet** : dans la Gestion Sportive organisateur, la ligue confirme ses équipes qualifiées et communique la composition prévisionnelle de ses équipes ;
- La FFT prendra contact avec les équipes qualifiées pour leur demander le RIB de leur association ;
- **Du lundi 10 août au mardi 8 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/> ; cette saisie n'est possible que si la ligue a confirmé l'engagement de l'équipe.

b) SAISIE EN LIGNE DE LA FICHE EQUIPE ET AJOUT DE JOUEURS

2.1 POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

- a) Les équipes sont tenues d'indiquer dans leur composition leurs joueurs les mieux classés, régulièrement qualifiés, **au plus tard à la date limite saisie des fiches équipes indiqué ci-dessus. Afin d'éviter de ne pouvoir faire jouer un joueur non-inscrit sur la fiche équipe parce qu'il serait monté à la sortie du classement, il est conseillé aux clubs d'inscrire le plus de joueurs (ses) possible lors de la saisie de leur fiche équipe (au minimum 5 joueurs ou 4 joueuses).**
- b) **Après la date limite de saisie des fiches équipes, seuls les joueurs dont le classement est inférieur ou égal à celui du joueur n°4 chez les messieurs / de la joueuse n°3 pour les dames pourront jouer** ; le classement de référence est celui de la date butoir de la saisie des fiches équipes. Une demande d'ajout peut être effectuée par mail auprès du Service Compétition de la FFT en indiquant : le nom de l'équipe, l'épreuve concernée et, pour le joueur, ses noms, classement et numéro de licence ; la confirmation d'ajout du joueur sera transmise par retour de mail.

2.2 POUR LA COUPE DE FRANCE MIXTE

- a) Les équipes sont tenues d'indiquer leur composition d'équipe en respectant l'article 172 point 2 des Règlements Sportifs. **Il est conseillé aux clubs d'inscrire le plus de joueurs (ses) possible lors de la saisie de leur fiche équipe (au minimum 2 joueurs ET 2 joueuses).**

Article 172 -2 :

L'épreuve est accessible :

- aux joueurs 4^e série/non-classés n'ayant jamais été 15/4 ou mieux au moment de la date limite de saisie de la fiche équipe ;
- aux joueurs **qui deviennent 3^e série au cours du championnat** sous réserve d'avoir disputé au moins un match lors de la phase préliminaire organisée dans les ligues.

b) Après la date limite de saisie des fiches équipes, seuls les joueurs ou joueuses dont le classement est inférieur ou égal à celui du joueur ou joueuse n°1, pourront être alignés lors de la rencontre.

Cette demande d'ajout devra être effectuée par mail auprès du Service Compétition de la FFT en indiquant : le nom de l'équipe, l'épreuve concernée et, pour le joueur, ses noms, classement et numéro de licence ; la confirmation d'ajout du joueur sera transmise par retour de mail.

III. RENCONTRES

Lors de chaque rencontre, le capitaine doit se présenter avec son équipe au complet à l'heure de convocation fixée par le juge-arbitre et présenter des joueurs ayant tous obtenu leur qualification tennis entreprise, délivrée par leur ligue.

Un joueur n'ayant pas cette qualification ne pourra pas prendre part aux rencontres ; il sera bloqué dans la feuille de match. Le capitaine présentera pour l'ensemble des joueurs :

- L'attestation de licence Multi-raquettes de l'année sportive en cours
- Une pièce d'identité officielle.

1. DEROULEMENT DE CHAQUE RENCONTRE :

a) Pour les Championnats de France

Chaque rencontre comprend :

- Pour le championnat masculin, 4 simples et 1 double se jouant dans l'ordre suivant : S4, S2, S3, S1 et double.
- Pour le championnat féminin, 3 simples et 1 double (le double vaut 2 points), se jouant dans l'ordre suivant : S1, S2, S3 et double.

Le format des simples est le format traditionnel (format 1). Les joueurs (ses) de simple peuvent jouer en double. Le format du double est le format 4, soit :

- Dans les 2 premières manches, application du point décisif ;
- La 3^e manche est remplacée par un jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart ; **il faut saisir le score réel** : 10/6, 11/9, 14/12, etc. Exemple de résultat à la fin d'un match de double : 6/4 6/7 10/8

b) Pour la Coupe de France Mixte

Chaque rencontre comprend un simple dames, un simple messieurs et un double mixte, se jouant dans l'ordre suivant : double mixte, simple messieurs, simple dames. Les joueurs (ses) de simple peuvent participer au double. Chaque équipe marque 1 point par partie gagnée.

Le format des matchs (simples et double) est le format 2, soit :

- 2 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6-6
- la 3^e manche est remplacée par un jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart ; **il faut saisir le score réel** : 10/6, 11/9, 14/12, etc. Exemple de résultat à la fin d'un match de double : 6/4 6/7 10/8 jeu décisif à 6-6 , 3^e set=super jeu décisif à 10 pts

2. JOUR ET HORAIRES DES RENCONTRES

- Chaque rencontre est disputée le samedi à 14h conformément au calendrier fédéral.
- Pour les Inter régions des 3^e divisions, les rencontres du samedi débutent à 14h et celles du dimanche à 9h.
- Les Finales se dérouleront le samedi à 9h avec une réunion des capitaines la veille à 19h (présence obligatoire).

3. POSSIBILITES DE REPORT

Il est possible dans les cas et selon les conditions ci-dessous de reporter ou d'avancer une rencontre sous réserve que les deux équipes soient d'accord :

- Les deux capitaines doivent en informer la FFT et la ligue d'accueil **au plus tard le lundi de la semaine précédant la rencontre.**
- Si aucun accord n'est trouvé, ce sont le jour et l'heure officielle qui sont conservés ;

La FFT ne prendra pas en charge les frais engagés par les équipes (tels que les modifications ou annulations) résultant d'un éventuel report de date.

a) Pour les Championnats de France

- En 1^{ères} et 2^{èmes} divisions féminines et masculines
⇒ **Les dates possibles sont uniquement** : le 26 septembre et/ ou 24 octobre 2026
- En Inter régions : aucun report n'est possible
- Dans le tableau final des 3^{èmes} divisions féminines ou masculines :
⇒ **Les dates possibles sont uniquement** : le 10 et/ ou 24 octobre 2026

b) Pour la Coupe de France Mixte

- ⇒ **Les dates possibles sont uniquement** : le 19 septembre et/ ou 3 octobre 2026

4. SUIVI DES RESULTATS ET CLASSEMENTS

L'ensemble des résultats, classements et feuilles de match est disponible sur TENUP

5. TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue de tennis réglementaire, conformément à l'article 7 des règlements sportifs, est obligatoire (avec au maximum trois logos de 26 cm² par vêtement).

IV. JUGE ARBITRAGE, ARBITRAGE - ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR LE JUGE ARBITRE

Pour l'ensemble des rencontres, **la ligue d'accueil** désigne un JAE2 minimum et met à disposition de celui-ci un arbitre qualifié pour chacune des parties ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification de niveau 1 minimum.

- a) Lors des rencontres de club à club, le Juge-arbitre doit saisir les résultats et le nom des arbitres dans Ten'Up le jour de la rencontre. Toute partie non arbitrée est perdue par l'équipe visitée.
- b) Pour les Inter régions de 3^e divisions, le Juge- arbitre saisit les feuilles de match dans Ten'Up ; il saisit aussi la rencontre de classement qui se génère automatiquement après la saisie des demi-finales.

V. INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET/OU DE SEJOUR

Les remboursements sont effectués par virement bancaire ; toute équipe engagée se doit de fournir le RIB de son association sportive ; les coordonnées bancaires transmises seront enregistrées pour le compte du club/de la section dans la base fédérale.

Les indemnités sont forfaitaires et aucun justificatif n'est à fournir. Elles ne sont prises en compte qu'à partir d'une distance de 50 kms aller.

Les équipes qui se déplacent recevront, à l'issue de la compétition, le remboursement d'une partie de leurs frais calculé comme suit :

⇒ Frais de déplacement :

- Pour le championnat masculin : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 5 (nombre de personnes prises en charge)
- Pour le championnat féminin : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 4 (nombre de personnes prises en charge)
- Pour la coupe de France mixte : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 3 (nombre de personnes prises en charge)
- Depuis/vers la Corse : traversée Aller/Retour = 1500 kms x nombre de personnes prises en charges x 0,10 € (tarif au km) + le calcul des kilomètres effectués sur le territoire

⇒ Frais de séjour (Inter régions, Tableau Final, Phase de poules et Finales) :

- Pour le championnat masculin : 230 €/déplacement sur la base de 5 joueurs
- Pour le championnat féminin : 184 €/déplacement sur la base de 4 joueuses
- Pour la Coupe de France mixte : 138 €/déplacement sur la base de 3 joueuses / joueurs

VI. FORFAITS – REGLEMENTS SPORTIFS

Article 111 :

111 – 1 : Toute équipe déclarant forfait doit prévenir le club adverse, le juge-arbitre, la Commission Régionale d'arbitrage, la FFT et éventuellement le club tiers accueillant la rencontre.

111 – 2 : Tout club dont l'équipe a déclaré forfait pour une ou plusieurs rencontres est passible d'une pénalité financière dont le montant, ne peut excéder 5 000 euros par rencontre, est fixé par la commission compétente, correspondant :

- aux frais engagés par les équipes, le club d'accueil et l'organisateur du championnat ;
- a une amende pouvant aller de 50 à 5 000 euros.

111 – 3 : Tout club dont l'équipe a déclaré forfait pour une ou plusieurs rencontres est passible d'une pénalité sportive avec ou sans sursis, fixée par la commission compétente (retrait de points au classement de la poule sur l'année en cours et/ou l'année suivante, diminution du nombre de rencontres à domicile lors de l'année N+1).

Article 112 :

Pour les championnats organisés **sous forme de tableaux** : le club dont l'équipe a déclaré forfait lors d'une rencontre d'un championnat se disputant par élimination directe l'année N perd sa qualification pour ce même championnat l'année N+1.

La commission **Fédérale Compétitions Entreprise** se réserve la possibilité de ne pas appliquer cet article si elle le juge nécessaire au vu de circonstances exceptionnelles justifiées par le club.

Article 113 :

Pour les championnats organisés **sous forme de poules** : le club déclarant 2 fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général pour l'ensemble du championnat. De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.

Article 169 :

Toute équipe déclarée forfait général lors d'une épreuve par poule l'année N sera rétrogradée automatiquement d'une division pour le championnat de l'année N+1.

CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2027 | EQUIPES DES 1^{RES} DIVISIONS

Les poules seront constituées après inscription définitive des équipes

1^{re} DIVISION FÉMININE : 10 ÉQUIPES - 2 POULES DE 5	1^{re} DIVISION MASCULINE : 12 ÉQUIPES - 2 POULES DE 6
--	---

50 38 9332 - ASDE 38 ENSEIGNANTES 1 (ARA) 50 69 0594 - BABOLAT AS (ARA) 53 41 9666 - U.S.F.E.N 41 (CVL) 55 57 9621 - ENSEIGNANTS MOSELLE (GDE) 55 67 9002 - EDUC. NAT. 2FOPEN67 (GDE) 56 59 9926 - DECATHLON (HDF) 57 75 0314 - MINISTERE DES FINANCES (IDF) 57 75 0513 - CTE FFT (IDF) 57 95 9825 - E N T V O (IDF) 59 33 9851 - USEN-FP 33 (NVA)	50 63 9818 - TEN AUVERGNE (ARA) 50 69 0594 - BABOLAT AS (ARA) 55 67 9024 - ALLIANCE SPORTIVE CREDIT MUTUEL (GDE) 56 59 9926 - DECATHLON (HDF) 56 59 9967 - PROF EN NORD (HDF) 57 78 9839 - AS TECNIFIBRE (IDF) 57 92 0505 - METRO TENNIS ANTONY (IDF) 57 92 9094 - DASSAULT SYSTEM (IDF) 58 14 9016 - CAEN LA MER ENSEIGNANTS (NOR) 59 33 9015 - AXA (NVA) 59 33 9851 - USEN FP 33 (NVA) 60 31 9037 - AIRBUS OPERATIONS (OCC)
---	--

<u>CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES</u>	<u>CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES</u>
SAMEDI 12 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT) SAMEDI 19 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT) SAMEDI 3 OCTOBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT) SAMEDI 10 OCTOBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT) SAMEDI 17 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)	SAMEDI 12 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 2 REÇOIT 5 • 6 REÇOIT 4 SAMEDI 19 SEPTEMBRE : 5 REÇOIT 1 • 4 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 6 SAMEDI 3 OCTOBRE : 1 REÇOIT 4 • 2 REÇOIT 6 • 3 REÇOIT 5 SAMEDI 10 OCTOBRE : 6 REÇOIT 1 • 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 SAMEDI 17 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 6

<u>FINALE</u> LE SAMEDI 14 NOVEMBRE A 9 H – LIMOGES BAS FARGEAS (LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE)
--

CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2027 | EQUIPES DES 2^E DIVISIONS

Les poules seront constituées après inscription définitive des équipes

2 ^e DIVISION FÉMININE : 10 ÉQUIPES - 2 POULES DE 5	2 ^e DIVISION MASCULINE : 20 ÉQUIPES - 4 POULES DE 5
--	---

50 63 9819 - AS INSTIT PROF 63 (ARA) 50 69 9891 – ENSEIGNANTES RHONE (ARA) 53 36 0784 - ALC (CVL) 55 54 9016 - NANCY ENSEIGN. (GDE) 55 67 9076 - DENTISTES 67 (GDE) 56 62 9926 - EDUC NAT 59/62 (HDF) 57 78 0169 - A.S. MINORANGE (IDF) 57 91 9109 – CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN (IDF) 59 40 9207 - ENSEIGNANTES 40/64 (NVA) 60 31 9050 - HOSPITALIERS TOULOUSE (OCC)	52 56 9992 - TENNIS CLUB NAVAL GROUP 1 (BRE) 53 41 9666 - U.S.F.E.N. 41 (CVL) 55 67 9003 - ASEMS (GDE) 55 67 9092 - AW-AUDIT (GDE) 57 75 0001 - CA SPORTS (IDF) 57 77 9068 - COMITE 77-GSTE-DE IDF (IDF) 57 78 0504 - AS ETOILE (IDF) 57 91 0137 - AVIATION CIVILE ESSONNE (IDF) 57 91 9107 - AF91 (IDF) 57 92 0077 - ES RENAULT (IDF) 57 92 9477 - KPMG TENNIS (IDF) 57 93 0113 - AS GAZIERS DE PARIS (IDF) 58 50 9501 - LA HAGUE - ORANO RECYCLAGE (NOR) 59 33 9851 - USEN-FP 33 TENNIS 59 87 9886 - TEC (NVA) 60 31 9125 - THALES INTER SPORT 1 (OCC) 60 31 9978 - AIRBUS AITS (OCC) 60 34 9627 - ENSEIGNANTS COEUR HERAULT (OCC) 60 81 0525 - CASTRES AS P. FABRE TENNIS CLUB (OCC) 62 13 9246 - 2F OPEN-JS 13 (PCA)
--	---

CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES	CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES
SAMEDI 12 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT) SAMEDI 19 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT) SAMEDI 3 OCTOBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT) SAMEDI 10 OCTOBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT) SAMEDI 17 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)	SAMEDI 12 SEPTEMBRE : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT) SAMEDI 19 SEPTEMBRE : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT) SAMEDI 3 OCTOBRE : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT) SAMEDI 10 OCTOBRE : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT) SAMEDI 17 OCTOBRE : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT) DEMI- FINALES : SAMEDI 7 NOVEMBRE VAINQUEUR DE LA POULE A REÇOIT VAINQUEUR DE LA POULE B VAINQUEUR DE LA POULE C REÇOIT VAINQUEUR DE LA POULE D

FINALE LE SAMEDI 14 NOVEMBRE A 9 H – LIMOGES BAS FARGEAS (LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE)
--

Ce formulaire d'inscription vaut justificatif pour votre comptabilité

Ce formulaire complété doit être envoyé **avant le jeudi 7 mai 2026** à : cbuffard@fft.fr

Merci de joindre également :

- **Le RIB de votre association sportive**
- **La preuve du virement bancaire** d'un montant de **52 euros**, correspondant aux droits d'engagement.

Le virement doit être réalisé **en indiquant impérativement comme motif : « CHPTS FR TENNIS ENTREPRISE 2027 + le code de votre club »**

⚠ Attention : votre engagement ne sera considéré comme valide qu'après réception effective du virement.


BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiements de quittances, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

FEDERATION FRANCAISE
DE TENNIS
2 AVENUE GORDON BENNETT
75016 PARIS

Compte en EUR (EURO)

 IBAN⁽¹⁾ :

FR76 3000 4008 0100 0213 5000 331

 BIC⁽²⁾ :

BNPAFRPPXXX

 RIB⁽³⁾ :

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
30004	00801	00021350003	31	CAF ASSOCIATIONS (02837)

(1) International Bank Account Number

(2) Bank Identifier Code

(3) Relevé d'Identité Bancaire

COCHER LA DIVISION CONCERNEE :	☐ 1 ^{RE} FEMININE ☐ 1 ^{RE} MASCULINE ☐ 2 ^E FEMININE ☐ 2 ^E MASCULINE
VOTRE LIGUE :	
VOTRE CODE CLUB/SECTION (OBLIGATOIRE) :	(8 CHIFFRES)
NOM DE VOTRE CLUB /SECTION :	
NOM DE VOTRE ENTREPRISE / ADMINISTRATION :	
CORRESPONDANT D'EQUIPE	
NOM & PRENOM : @ ADRESSE E-MAIL (OBLIGATOIRE) TELEPHONE PORTABLE :	
A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU CLUB/SECTION TENNIS ENTREPRISE	
NOM & PRENOM :	
DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REGLEMENTS SPORTIFS DE LA FFT RELATIFS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE ET DE SON DOSSIER SPORTIF, ET M'ENGAGE A EN RESPECTER LES MODALITES. REGLEMENTS SPORTIFS EN LIGNE https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft	
SIGNATURE :	

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2027 | 3^E DIVISIONS FEMININE & MASCULINE

INTERREGIONS : samedi 12 et dimanche 13 septembre 2026

3e DIVISION FEMININE

	LIGUES ORGANISATRICES EN 2026 (SAISON SPORTIVE 2027)	LIGUES ORGANISATRICES EN 2027 (SAISON SPORTIVE 2028)	LIGUES ORGANISATRICES EN 2028 (SAISON SPORTIVE 2029)	LIGUES
GRUPE A ►	HAUTS-DE-FRANCE	NORMANDIE	ILE-DE-FRANCE	GRAND EST
GRUPE B ►	PAYS DE LOIRE	ILE-DE-FRANCE	NORMANDIE	BRETAGNE
GRUPE C ►	CENTRE-VAL DE LOIRE	PAYS DE LOIRE	GRAND EST	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
GRUPE D ►	ILE-DE-FRANCE	GRAND EST	NOUVELLE-AQUITAINE	CENTRE-VAL DE LOIRE
GRUPE E ►	AUVERGNE-RHONE-ALPES	NOUVELLE-AQUITAINE	CENTRE-VAL DE LOIRE	OCCITANIE
GRUPE F ►	NOUVELLE-AQUITAINE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	OCCITANIE	ILE-DE-FRANCE
GRUPE G ►	GRAND EST	OCCITANIE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	NOUVELLE-AQUITAINE
GRUPE H ►	OCCITANIE	CORSE	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AUVERGNE-RHONE-ALPES

3e DIVISION MASCULINE

	LIGUES ORGANISATRICES EN 2026 (SAISON SPORTIVE 2027)	LIGUES ORGANISATRICES EN 2027 (SAISON SPORTIVE 2028)	LIGUES ORGANISATRICES EN 2028 (SAISON SPORTIVE 2029)	LIGUES
GRUPE A ►	GRAND EST	HAUTS-DE-FRANCE	NORMANDIE	ILE-DE-FRANCE
GRUPE B ►	BRETAGNE	PAYS DE LOIRE	ILE-DE-FRANCE	NORMANDIE
GRUPE C ►	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	CENTRE-VAL DE LOIRE	PAYS DE LOIRE	GRAND EST
GRUPE D ►	CENTRE-VAL DE LOIRE	ILE-DE-FRANCE	GRAND EST	NOUVELLE-AQUITAINE
GRUPE E ►	OCCITANIE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	NOUVELLE-AQUITAINE	CENTRE-VAL DE LOIRE
GRUPE F ►	ILE-DE-FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	OCCITANIE
GRUPE G ►	NOUVELLE-AQUITAINE	GRAND EST	OCCITANIE	AUVERGNE-RHONE-ALPES
GRUPE H ►	AUVERGNE-RHONE-ALPES	OCCITANIE	CORSE	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

NB : les équipes des ligues ayant plusieurs places seront affectées dans les groupes à l'issue de la date butoir d'engagement (après le 9 juillet).

Les groupes seront communiqués aux équipes au plus tard le 30 juillet 2026.

FORMULAIRE CHAMPIONNAT DE FRANCE 3^E DIVISION | 2027

FORMULAIRE A REMPLIR PAR LA LIGUE A ENVOYER A LA FFT
AVANT LE MERCREDI 1^{ER} JUILLET A cbuffard@fft.fr

MODALITES D'ORGANISATION DE L'INTERREGION - SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026	
COCHER LA DIVISION CONCERNEE :	☐ 3 ^e DIVISION FEMININE ☐ 3 ^e DIVISION MASCULINE
SELECTIONNER VOTRE GROUPE :	A – B – C – D – E – F – G – H

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION	
LIGUE :	
NOM & PRENOM : @ ADRESSE MAIL (OBLIGATOIRE) : TELEPHONE PORTABLE :	
NOM & PRENOM JAE DESIGNÉ PAR LA LIGUE :	
N° de licence du JAE	JAE2 OU JAE3 (RAYER LA MENTION INUTILE)

ADRESSE DES TERRAINS			
CODE CLUB/ CODE LIGUE :			
NOM DU CLUB (OU INSTALLATIONS LIGUE) ADRESSE CODE POSTAL & VILLE			
NBRE COURTS COUVERTS		SURFACE	
NBRE COURTS EXTERIEURS		SURFACE	
BALLES (MARQUE & MODELE)			

HOTELS CONSEILLES PAR L'ORGANISATION	
HOTEL 1 : ADRESSE + TEL	
HOTEL 2 : ADRESSE + TEL	

CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE PHASE INTERREGIONALE DE 3^E DIVISION

La FFT est le maître d'œuvre de l'ensemble des Championnats de France. Elle confie chaque année l'organisation des groupes de la phase interrégionale à une Ligue et sa commission régionale Compétitions Entreprise (CRCE).

I. ORGANISATION SPORTIVE

Un groupe de la phase interrégionale regroupe 4 équipes et se dispute par élimination directe :

- Demi-finales, le samedi, 14h ;
- Finale et rencontre de classement, le dimanche à 9h.

Chaque rencontre Messieurs est constituée de 4 simples et 1 double dont l'ordre est : S4, S2, S3, S1 et double.

Chaque rencontre Dames est constituée de 3 simples et 1 double qui vaut 2 points : S1, S2, S3 et double.

Les joueurs (ses) de simple peuvent participer au double. Le format des simples est le format traditionnel (format 1) et celui des doubles est le format 4 (cf. §III.1 du présent dossier sportif).

1. COURTS ET BALLES

Deux courts de même surface, au minimum, doivent être réservés à la compétition. S'il est prévu que les rencontres se déroulent à l'extérieur, des courts de repli doivent être prévus en cas d'intempéries. Les balles sont fournies par la Ligue d'accueil.

2. JUGE-ARBITRAGE/ARBITRAGE

Un juge-arbitre de qualification JAE2 minimum est désigné par la commission régionale d'arbitrage (CRA) qui recevra de la FFT les indemnités habituelles. La CRCE avec sa CRA doivent prévoir des arbitres de chaise officiels en nombre suffisant (un arbitre de chaise par partie) pris en charge par la ligue. Des superviseurs ayant la qualification de niveau 1 minimum sont autorisés.

Le JA de la phase interrégionale doit saisir les feuilles de match dans Ten'Up en y indiquant les arbitres ; en saisissant les résultats des rencontres du samedi, les rencontres du dimanche et de classement se généreront automatiquement ; ainsi, le JA pourra saisir les feuilles de matchs de l'ensemble des rencontres.

Les tableaux sont constitués en fonction de la composition prévisionnelle des équipes ; ils sont élaborés par la FFT (non par le JA le jour des rencontres) et seront visibles dans Ten'Up. A égalité de poids, la FFT procède à un tirage au sort.

Une équipe ne pourra pas se renforcer par rapport à la composition initiale utilisée pour le calcul du poids de l'équipe. La composition d'une équipe lors de la rencontre du samedi peut être différente de celle du dimanche.

3. RENCONTRES

Les demi-finales opposent simultanément les équipes classées, en poids, n°1 et n°4, et celles classées n°2 et n°3. Le dimanche se jouent la finale et la rencontre de classement.

Si un groupe interrégional n'est composé que de 3 équipes, l'équipe classée n°1 en terme de poids est exempte de la première journée et elle n'est pas tenue de se présenter le samedi à 14h ; elle jouera la finale le dimanche contre le vainqueur de la rencontre ayant opposé les équipes classées n°2 et n°3.

II. ORGANISATION GENERALE

1. HEBERGEMENT, RESTAURATION ET TRANSPORT

La CRCE organisatrice doit prévoir de négocier un tarif préférentiel avec un hôtel et bloquer le nombre de chambres suffisant pour chacune des équipes visiteuses. Il est fortement souhaitable que les déjeuners puissent être pris sur les lieux de la compétition (plat chaud) et qu'un dîner des équipes soit organisé le samedi soir.

Un système de navettes pourra être mis en place entre hôtel/gare/aéroport/lieu de la compétition.

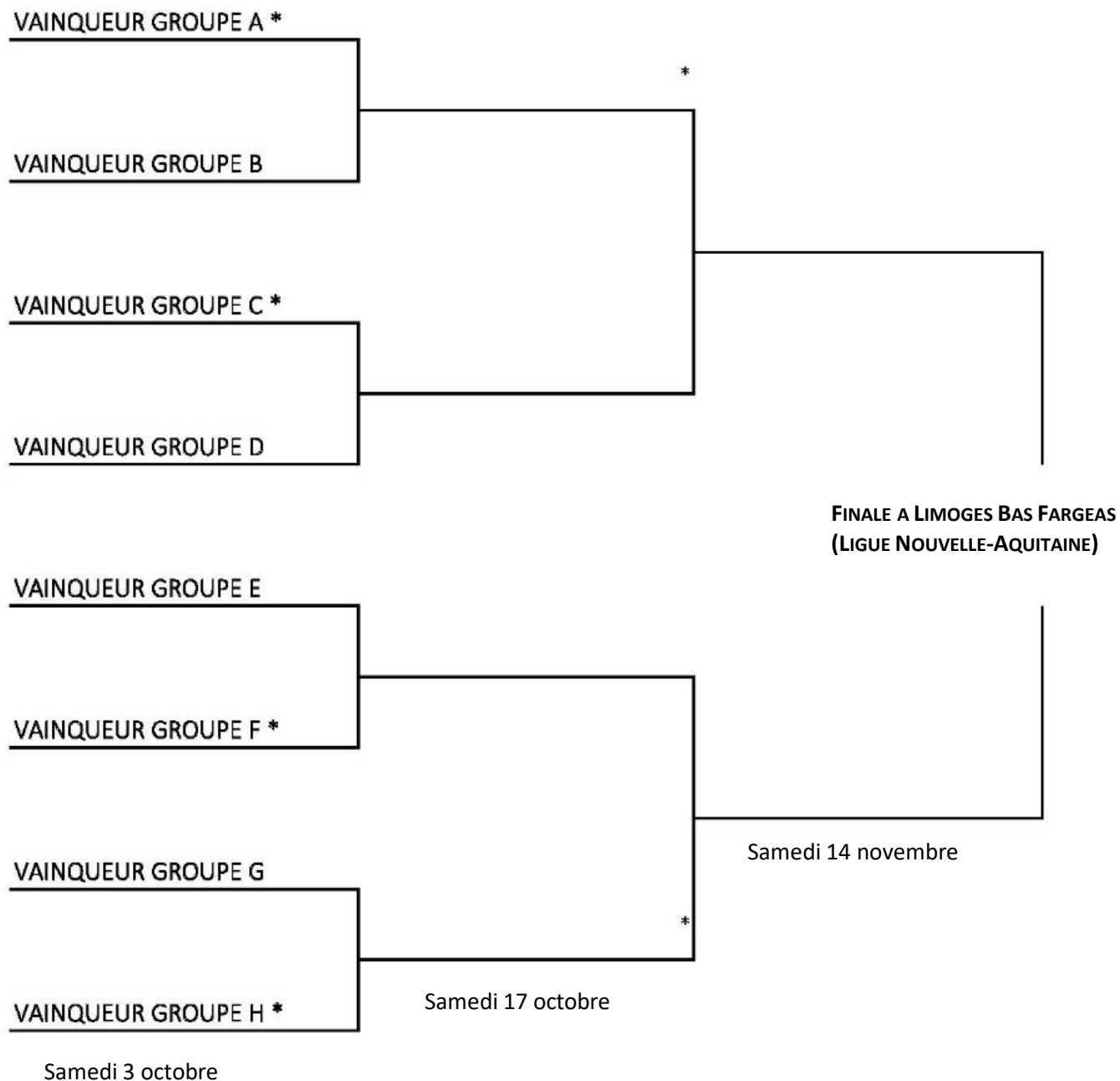
2. SERVICE MEDICAL

Un médecin et un kinésithérapeute doivent pouvoir être joints rapidement, en cas de nécessité, tout au long du week-end.

III. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT

La FFT participera aux frais de juge arbitrage selon l'indemnité habituelle qu'elle versera directement à la ligue.
La FFT indemniserait forfaitairement les équipes à l'issue du championnat pour les frais d'hébergement et de déplacement (remboursement automatique, aucun justificatif à fournir).

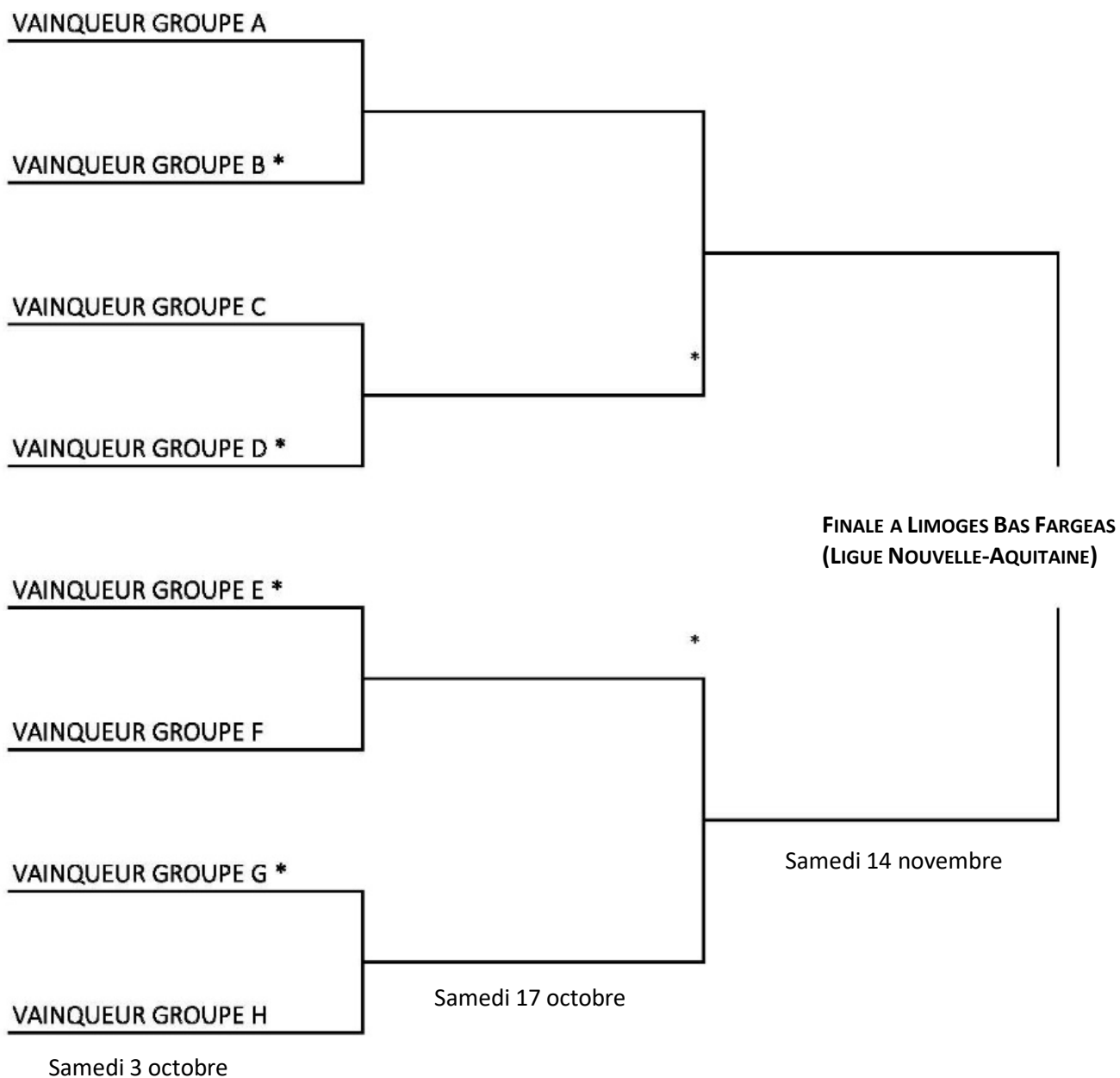
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2027 | 3^E DIVISION FEMININE – TABLEAU FINAL



** Désigne l'équipe qui reçoit*

Les 2 équipes finalistes accèdent à la 2^e division l'année suivante.

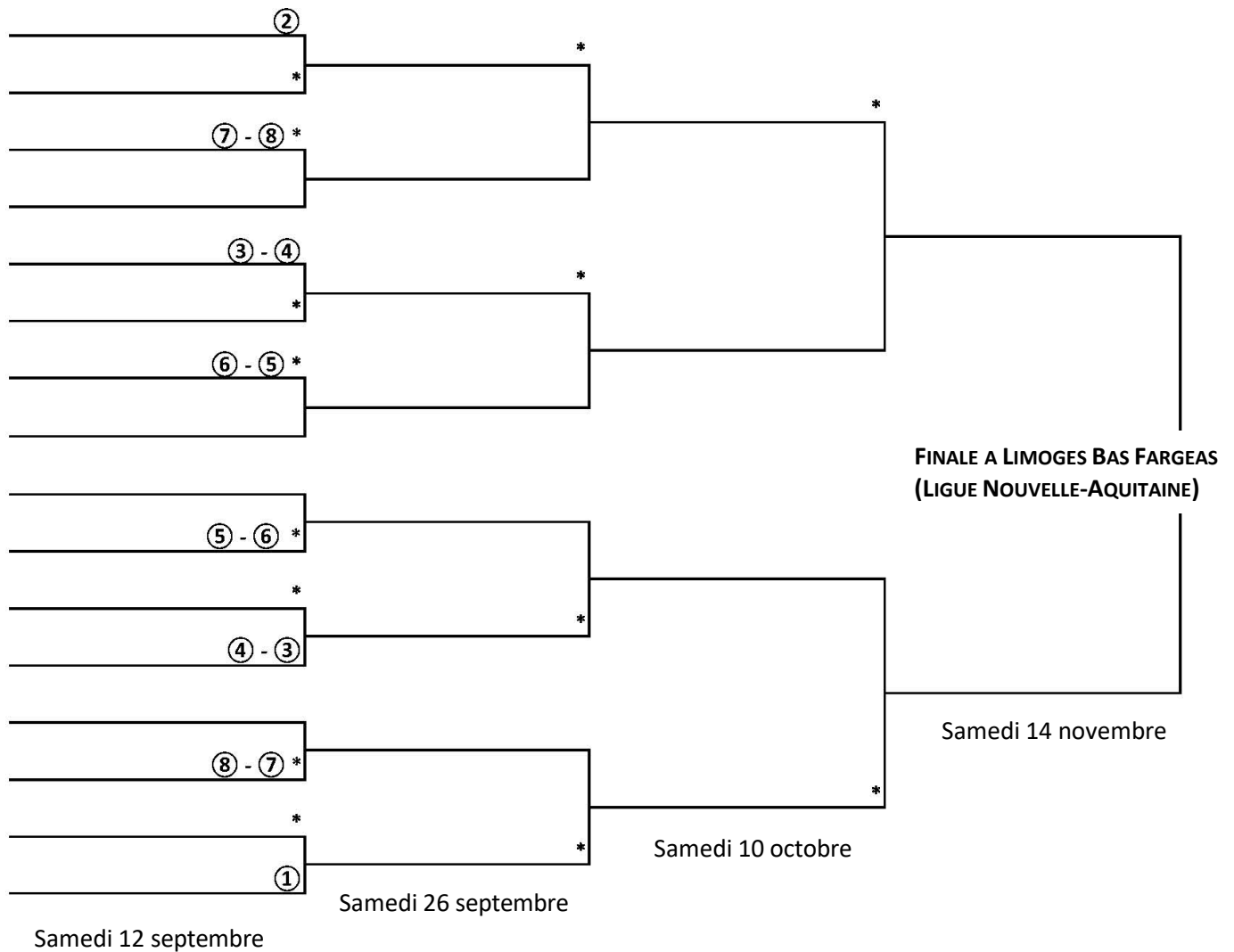
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2027 | 3^E DIVISION MASCULINE – TABLEAU FINAL



** Désigne l'équipe qui reçoit*

Les 4 équipes ½ finalistes accèdent à la 2^e division l'année suivante.

COUPE DE FRANCE MIXTE 2027 – TABLEAU FINAL



* Désigne l'équipe qui reçoit